



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-016

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2017

Sommaire

MSA Beauce Coeur de Loire - site de Bourges

R24-2017-01-26-001 - Decision CIL BCL n° 17-01 relative au traitement de données à caractère personnel : DOSOC (DOSSier SOCial) (2 pages)

Page 3

MSA Beauce Coeur de Loire - site de Bourges

R24-2017-01-26-001

Decision CIL BCL n° 17-01 relative au traitement de
données à caractère personnel : DOSOC (DOSsier SOCIAL)

DOSOC

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
BEAUCE CŒUR DE LOIRE**

**DECISION BCL N° 17-01
relative au traitement de données à caractère personnel :
DOSOC
(DOSsier SOCial)**

Le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire,

Vu le Code Rural, notamment dans ses articles L723-11 et L726-1,

Vu le Code Pénal dans son article 226-13 relatif au secret professionnel,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Décret n° 78-774 du 1er juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 susvisée,

Vu le Décret n° 85-192 du 11 février 1985 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des organismes de Mutualité Sociale Agricole,

Vu les articles R115-1 et R115-2 du Code de la Sécurité Sociale autorisant l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) par les organismes de Sécurité Sociale,

Vu l'avis favorable de la CNIL n° 107065 en date du 28 février 1989 et modifiée le 27 mai 2000 afférant à la gestion de l'Action Sanitaire et Sociale en MSA,

Vu la décision du Correspondant Informatique et Libertés n° 17-01 en date du 16 janvier 2017

DECIDE

Article 1er : Dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale auprès de sa population agricole effectuée par du personnel à statut de travailleur social, la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire met en œuvre une Application Informatique Locale automatisant les informations destinées à permettre :

- La gestion des identifiants et données administratives de la population faisant appel au service social de la MSA Beauce Cœur de Loire,
- La gestion des interventions des travailleurs sociaux salariés de la MSA Beauce Cœur de Loire,
- L'exploitation anonymisée des indicateurs d'activité extraits des données en gestion.

Article 2 : Les catégories de personnes concernées sont les exploitants agricoles et salariés agricoles de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire

Article 3 : Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes :

- Pour la gestion administrative de l'individu :

Etat civil, adresse, situation familiale, régime de protection sociale, logement, environnement sanitaire et socio-économique, santé au sens administratif, situation socio-professionnelle, moyen de mobilité, situation financière.

- Pour la gestion des interventions et par intervenant :

Demande originelle, problématique exprimée, interventions et plans d'aides par date et nature (contacts téléphoniques, courriers, visites)

- Pour le suivi global d'activité, la base permettra d'obtenir des statistiques anonymisées de dénombrement par type de demande et selon les caractéristiques des interventions effectuées sur la population.

Article 4 : Les seuls destinataires de ces données sont les travailleurs sociaux habilités et en charge de la gestion des requérants.

Article 5 : Les informations concernées par ce traitement sont conservées pendant 5 ans. Cette conservation peut se prolonger pendant la durée nécessaire au traitement du dossier.

Article 6 : Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire.

Article 7 : Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Je soussigné, Cendrine CHERON, Présidente de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, certifie que le traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire est conforme aux dispositions de la présente décision ci-dessus. Ce traitement est placé sous la responsabilité du Directeur de la Caisse pour ce qui le concerne.

Le droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement.

Il s'exerce à la Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire, 11 avenue des droits de l'Homme BP 9200, 45924 Orléans CEDEX 09.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2017
La Présidente du Conseil d'Administration
de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire
Signé : Cendrine CHERON